



# PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 25 mai 2022

### **Calamités agricoles - Gel 2021 Pertes de récolte sur miel Ouverture de la procédure de demande d'indemnisation**

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) a reconnu le caractère de calamités agricoles aux dommages subis par les apiculteurs de l'Aveyron à la suite du Gel 2021 (4 au 8 avril 2021).

Cette reconnaissance concerne des pertes de récolte sur miel sur une zone sinistrée qui couvre la totalité du département de l'Aveyron.

Les producteurs professionnels qui possèdent au moins **70 ruches** et qui ont subi des pertes de récoltes sur miel peuvent faire l'objet d'une demande d'indemnisation dans le cadre de la procédure calamités agricoles.

#### **1 – Mise à disposition des formulaires de demande d'aide**

Vous pouvez obtenir l'imprimé de demande d'indemnisation pour pertes de récolte en miel et sa notice par téléchargement sur le site de la préfecture de l'Aveyron dans la rubrique : **Etat en Aveyron / Agriculture et Forêt / Formulaires et notices d'information / Apiculture - Gel 2021** ou sur simple appel téléphonique à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron au n° 05 65 73 50 00.

#### **Contacts presse Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



## **2 - Dépôt des formulaires**

Les formulaires de demande d'indemnisation pour pertes de récoltes en miel, accompagnés des pièces nécessaires demandées au dossier, seront à transmettre à la :

Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron (DDT12) –  
9, rue de Bruxelles – Bourran – BP3370 –  
12033 RODEZ CEDEX 9  
au plus tard pour le **jeudi 30 juin 2021**.

Aucun accueil physique ne sera organisé. Pour tout renseignement complémentaire concernant cette mesure, vous pouvez contacter la Direction Départementale des Territoires au 05.65.73.50.00.

### **Contacts presse**

#### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

